**Fiche 1 GUIDE DE L’UTILISATION DES FICHES**

**Votre parcours de formation dépend de vos diplômes et de vos objectifs :**

- Vos diplômes

1. je n’ai pas d’objectif diplômant
2. je souhaite obtenir une « Licence sciences humaines Parcours travail, clinique du travail et psychologie »
3. je souhaite obtenir le titre RNCP protégé et réglementé de de psychologue du travail

- Et de votre niveau d’études

1. sans Bac
2. inférieur au Bac+2
3. Bac+2 (hors psychologie)
4. Formation spécifique en psychologie

**ATTENTION :**

- La licence Sciences humaines et sociales parcours Psychologie du travail et clinique du travail **n’est pas reconnue comme une licence de psychologie**

- Si vous répondez aux conditions d’accès (diplôme ou Vap 85), vous pouvez vous engager dans le cursus vers le diplôme de psychologue du travail **sans valider la licence.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VOTRE SITUATION** |  | **VOIR LES FICHES** |
| 1.Vous n’avez pas de Bac  | - Vous pouvez suivre les cours théoriques(Cf maquette pédagogique) - Si vous souhaitez préparer un diplôme (licence SHS, diplôme de psychologie du travail), vous devez vous devez engager une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) | **Fiches 2 et 3**  |
| 2.Vous n’avez pas de Bac + 2 | - Vous pouvez suivre les cours théoriques - Vous pouvez engager un parcours diplômant (licence)- Si vous souhaitez préparer le titre de psychologue, vous devez engager une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP 85)  | **Fiches 2 et 3**  |
| 3.Vous avez un Bac + 2 et aucun diplôme en psychologie  | - Vous pouvez suivre les cours théoriques- Vous pouvez engager un parcours diplômant (titre de psychologue du travail) | **Fiches 2 et 3** |
| Vous êtes diplômé(e) en psychologie Bac + 2  | - Vous pouvez suivre les cours théoriques- Vous pouvez engager un parcours diplômant (titre de psychologue du travail) | **Fiches 2 et 4** |
| Vous êtes diplômé(e) en psychologie Bac + 3 ou plus hors psychologieDu travail  | - Vous pouvez suivre les cours théoriques- Vous pouvez engager un parcours diplômant (titre de psychologue du travail) | **Fiches 2 et 5** |
| Vous êtes diplômé(e) en psychologie Bac + 4 ou plus en psychologie du Travail  | - Vous pouvez suivre les cours théoriques- Vous pouvez engager un parcours diplômant (titre de psychologue du travail) | **Fiches 2 et 6** |